



## Procès-Verbal du Conseil municipal

Séance du 6 décembre 2022 à 19 H 00

Convocation faite le : 30/11/2022

Membres en exercice : 14

### PRESENTS :

Mesdames COCHON Anaïs, ISAAC Annick, LAFFONT Viviane, MARCON Julie et VINOT Valérie.  
Messieurs GRIMAUULT Wilfried, FRANCESCHI David, LEAU Benjamin, PLISSONNEAU Frédéric, RENAUD Francis, SAUVANET Hugues, THEBAULT Christophe et Monsieur ROSSIGNOL Joël, Président

### ABSENTE REPRESENTEE :

Madame BOYELDIEU Vanessa procuration à Monsieur Christophe THEBAULT

Monsieur SAUVANET Hugues est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

Le Procès-verbal de la séance du 18/10/2022 est approuvé à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15.

### **L'ORDRE DU JOUR COMPREND 5 POINTS**

- 1- Modification des représentants au sein des commissions municipales et des différentes instances suite à la démission de Monsieur MOUNIER Damien
- 2- Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur
- 3- Signature de la convention préalable pour l'incorporation dans le domaine public de la commune des terrains et équipements communs du lotissement « La Roseraie »
- 4- Contrat d'assurance de la commune
- 5- Décision modificative n°3
- 6- Questions diverses

### **1 - Modification des représentants au sein des commissions municipales et des différentes instances suite à la démission de Monsieur MOUNIER Damien**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DE11 du 23 mai 2020 portant la formation des commissions municipales et la désignation de leurs membres ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DE12 du 23 mai 2020 portant sur la désignation des délégués auprès des différentes structures intercommunales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DE14 du 23 mai 2020 portant sur la désignation d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la lettre de démission de Monsieur MOUNIER Damien, Conseil Municipal, reçue en mairie, le 14 septembre 2022 ;

Vu l'examen du rapport :

Vu le rapport pour lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La démission de Monsieur MOUNIER Damien de son mandat de Conseiller Municipal, en date du 14 septembre 2022, rend nécessaire son remplacement au sein des commissions dans lesquelles il siégeait, jusqu'alors composées comme suit :

### **Commission « finances, communication »**

FINANCES : Président : ROSSIGNOL Joël

Membres : GRIMAUULT Wilfried, COCHON Anaïs, LAFFONT Viviane, MOUNIER Damien

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et ouï l'appel à candidature, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE :

- Monsieur LEAU Benjamin en remplacement de Monsieur MOUNIER Damien au sein de la commission « Finances »
- Monsieur GRIMAUULT Wilfried en remplacement de Monsieur MOUNIER Damien au sein de la commission « Communication »

### **Structures Intercommunales :**

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion et la construction de la Gendarmerie de Saint-Agnant	Délégué titulaire : MOUNIER Damien Délégué titulaire : LAFFONT Viviane Délégué suppléant : THEBAULT Christophe
---	--

Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime	Délégué titulaire : MOUNIER Damien Délégué suppléant : LEAU Benjamin
---	---

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et ouï l'appel à candidature, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE :

- Monsieur FRANCESCHI David en remplacement de Monsieur MOUNIER Damien au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion et la construction de la Gendarmerie de Saint-Agnant.
- Monsieur GRIMAUULT Wilfried en remplacement de Monsieur MOUNIER Damien au sein du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime.

### **Délégués commission d'Appel d'offres :**

Membres titulaires : GRIMAUULT Wilfried, COCHON Anaïs et LAFFONT Viviane  
Membres suppléants : LEAU Benjamin, MOUNIER Damien et RENAUD Francis

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et ouï l'appel à candidature, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE :

- Madame ISAAC Annick en remplacement de Monsieur MOUNIER Damien au sein de la commission d'appel d'offre.

***Nombre de votants : 14      POUR : 14      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0***

## **2 – Créances irrécouvrables - Admission en non-valeur**

Le Maire présente l'état des créances irrécouvrable,

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions règlementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte, comptabilisée à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

L'état de ses valeurs au 29 novembre 2022 se constitue ainsi : 165.00 € selon la liste fournie par la Trésorerie de Rochefort.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2022.

L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables doit être décidée par notre assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- D'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans le tableau

- Charge Monsieur le Maire d'émettre le mandat au 6541 pour la somme de 165,00 €

**Nombre de votants : 14                    POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

### **3- Signature de la convention préalable pour l'incorporation dans le domaine public de la commune des terrains et équipements communs du lotissement « la Roseraie »**

Le maire informe le conseil municipal que Monsieur PLAIRE Yohann, représentant de LOTISSEURS DE L'OUEST a déposé une demande de permis d'aménager portant sur la parcelle cadastrée section C N°616, lotissement « La Roseraie ».

Il est possible de conclure une convention avec une personne morale de droit public prévoyant le transfert direct dans le domaine de cette personne morale de la totalité des terrains et des équipements communs une fois les travaux achevés.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la convention :

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la convention préalable pour l'incorporation dans le domaine public de la commune les terrains et équipements communs du lotissement « La Roseraie », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire, à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

**Nombre de votants : 14                    POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

### **4- Contrats d'assurance de la commune**

La commune possède actuellement 2 contrats d'assurances :

- Une multirisque chez SMACL qui couvre les Dommages aux biens, La Responsabilité Civile, l'Auto Collaborateur, la Protection Fonctionnelle et des véhicules à moteur (Tondeuse Gutbrod, Tracteur International)
- Une assurance véhicules chez GROUPAMA (Tracto, Camion IVECO, Tracteur ZETOR et la tondeuse JOHN DEER)

Les cotisations proposées pour début 2023 :

- SMACL qui couvre : les Dommages aux biens, La Responsabilité Civile, l'Auto Collaborateur, la Protection Fonctionnelle et des véhicules à moteur (Tondeuse Gutbrod, Tracteur International, Tracto, Camion IVECO, Tracteur ZETOR et la tondeuse JOHN DEER)  
Soit une couverture annuelle de 4 149,75 €
- GROUPAMA qui couvre : les Dommages aux biens, La Responsabilité Civile, l'Auto Collaborateur, la Protection Fonctionnelle et des véhicules à moteur (Tondeuse Gutbrod, Tracteur International, Tracto, Camion IVECO, Tracteur ZETOR et la tondeuse JOHN DEER)  
Soit une couverture annuelle de 4 185,00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'offre de la SMACL
- Autorise Monsieur le Maire, à signer le contrat.

**Nombre de votants : 14                    POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

### **5 – Décision modificative n° 3**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les crédits prévus au budget concernant le chapitre 12 ne sont pas suffisants, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

#### **Section fonctionnement dépenses**

Article 022 (Dépenses imprévues) : - 2 700 €

Article 6413 (Personnel non titulaire) : + 1 510 €

Article 64168 (autres emplois d'insertion) : + 1 190 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la décision modificative ci-dessus.

**Nombre de votants : 14                    POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

## **9 – Questions diverses**

### **SIVU de Gendarmerie :**

Madame LAFFONT Viviane nous informe du compte-rendu du SIVU de gendarmerie du 16 novembre 2022 :

- Une demande de financement au profit du SIVU de gendarmerie a été faite auprès de la Caisse d'Épargne afin de permettre au SIVU de lever par anticipation l'option du crédit-bail immobilier. Vu les frais de remboursements anticipés trop élevés, le SIVU n'a aucun intérêt à sortir du contrat de crédit-bail immobilier. Le SIVU va se rapprocher de la Banque des territoires et FIN INFRA pour obtenir des renseignements pour être conseiller et avoir une autre vision du problème.
- Un nouvel indice est appliqué sur les loyers de la gendarmerie.

### **TROTTINETTE :**

Madame MARCON Julie nous informe du compte-rendu des TROTTINETTES du 15 novembre 2022 :

- Très belle édition cette année (bon état d'esprit, ambiance, organisation...)
- Les dates prévues pour 2023 sont du dimanche 18 au samedi 24 juin
- C'est la 20<sup>ème</sup> édition et à cette occasion certains points du règlement seront revus
- Le calendrier des villes-étapes sera établi lors de la réunion du 13 décembre 2022 en fonction de la volonté de chacune des communes.

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :**

Monsieur GRIMAUULT Wilfried informe le conseil municipal que lors d'une commission « prévention » de la CARO il a été évoqué que la commune n'avait pas établi son plan communal de sauvegarde. Ce document de planification opérationnelle permet de guider les équipes communales en gestion de crise.

Les membres du Conseil Municipal vont se réunir pour établir le plan communal de sauvegarde.

### **FIBRE :**

Monsieur THEBAULT Christophe informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu à la CARO pour le suivi de la fibre, le Directeur de Charente-Maritime très haut débit informe que la commune sera raccordée d'ici la fin de cette année 2022.

### **SEJI :**

Madame VINOT Valérie et Monsieur PLISSONNEAU Frédéric informe le conseil municipal qu'ils ont participé à la commission des finances du SEJI le 16 novembre 2022.

Il a été demandé aux communes participantes de verser les contributions au SEJI tous les mois (au 12<sup>ème</sup>) au lieu de 4 fois par an à terme échu.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

### **NOEL DES ENFANTS :**

L'organisation du Noël des enfants se fait le samedi 10 décembre 2022 avec la participation du Comité des fêtes. Une collation sera offerte par la municipalité à la salle annexe.

### **REPARATION VESTIAIRES STADE DE FOOT :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les vestiaires du stade de foot ont de nombreuses fissures suite à la sécheresse de 2018.

Ce sinistre a été déclaré à la SMACL et une proposition d'indemnité nous a été proposée, en sachant qu'il restera une franchise de 10 % à la charge de la commune.

Le conseil municipal accepte l'offre d'indemnité de la SMACL.

### **ARRET DE CAR DE LA CROIX :**

Madame MARCON Julie demande à Monsieur le Maire de bien vouloir faire réparer l'arrêt de car « La Croix » Monsieur le Maire voit auprès des services techniques pour qu'ils interviennent.

### **DECHETS VERTS SUR LA ROUTE DE LA TOUR :**

Monsieur RENAUD Francis informe le conseil municipal qu'il a constaté des déchets verts dans le fossé sur la route de la Tour.

Monsieur le Maire fera un nouveau rappel dans le petit « Beaugeatin »

**CLIMATISATION SALLE DES FETES :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis quelques jours, la salle des fêtes n'est plus chauffée suite à une panne de climatisation irréparable. Une solution provisoire a été mise en place avec des chauffages électriques d'appoints. Il précise que des demandes de devis sont en cours.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H21**

**Le Maire,  
Joël ROSSIGNOL**

**Le Secrétaire de séance  
SAUVANET Hugues**